

Préface

Notre vénération pour le patrimoine ancien, notre attachement aux choses du passé sont un véritable paradoxe. Nous avons en effet un penchant intellectuel, affectif, esthétique pour la préservation des vieilles pierres, mais nous nous refusons à voir en elles une évidente fonction sociale.

Sans nier la valeur historique ou archéologique de notre patrimoine, notre comportement reste dérisoire et se traduit par un certain laxisme à tous les niveaux de l'action de la collectivité. Le mérite de la thèse de Jean-Benoît BLEYON est d'avoir mis en valeur toutes les lacunes de notre système vis-à-vis d'une protection véritable de notre héritage bâti urbain.

La politique, mise en œuvre, ponctuelle et fragmentaire, ne permet pas de relever le défi d'une urgente réhabilitation. Une protection planifiée, comme l'a instaurée la loi Malraux sur les secteurs sauvegardés, s'avère désormais nécessaire si l'on veut sauver, garder et utiliser notre héritage monumental au profit de la collectivité.

Il manquait une étude précise sur les outils juridiques indispensables pour mettre en œuvre une sauvegarde efficace; cet ouvrage constitue à cet égard une contribution importante. Il sera utile aux associations du Cadre de Vie, comme ESPACE POUR DEMAIN, qui privilégient dans leur action l'utilisation et la gestion collective du patrimoine. Quant aux pouvoirs publics, ils pourraient s'en inspirer utilement l'an prochain dans le cadre de l'année du patrimoine organisé par le ministre de la Culture, Jean-Philippe LECAT.

Les hommes n'envisageront leur destinée avec sérénité que dans la mesure où leur mémoire et leur héritage ne seront pas altérés par une attitude figée et stérile. C'est pourquoi le regard porté sur notre passé n'a de sens que dans une perspective d'avenir.

Louis BÉRIOT,
Rédacteur en chef d'Antenne 2.